

## Annexe 1

### **Les instances concernées**

#### Au niveau national :

le CSA MEN Comité social d'administration ministérielle de l'Education Nationale  
3 CAPN commissions administratives paritaires nationales  
IA-IPR et IEN ; PERDIR ; Médecins de l'Education Nationale

#### Au niveau académique

le CSA -P Comité social d'administration de proximité de l'Education Nationale  
le CSA-SA Comité social d'administration spécial (services académiques) ;pas de vote direct mais désagrégation de suffrages)

#### Au niveau local

##### 7 CAPA

CAPA\* des personnels de direction de l'académie de la Martinique  
CAPA des INFENES, CTSS, ASSAE de Martinique  
CAPA des ADJAENES et des ATEE de la Martinique  
CAPA des ens. du 2d degré, prof. de l'ensam, cpe, psy. de Martinique  
CAPA des ATRF de l'académie de la Martinique  
CAPA des AAE de l'académie de la Martinique  
CAPA des SAENES et des TEN de la Martinique

1 CAP Départementale pour les professeurs des écoles et les instituteurs

1 CCSA commission consultative spéciale académique pour les directeurs d'établissements spécialisés

##### 4 CCP commissions consultatives paritaires

CCP des agents contractuels exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et de psychologue de l'éducation nationale  
CCP des agents contractuels exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves  
CCP des directeurs adjoints de SEGPA de la Martinique  
CCP des agents contractuels exerçant leurs fonctions dans les domaines Administratif, Technique, Pédagogique, Social et de Santé

1 CCMA (commission consultative mixte académique) de l'enseignement privé de l'académie de la Martinique

1 CCMD (commission consultative mixte départementale) de l'enseignement privé du département de la Martinique

**Soit 21 instances**